

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL 1ère, 2ème & 3ème série

Samedi 5 octobre 2024 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise.

Index au jeudi 3 octobre

Dames :

- 1ère série : index jusqu'à 12,4 / Boules bleues
- 2ème série : index de 12,5 à 18,4 / Boules rouges
- 3ème série : index de 18,5 à 35,4 / Boules rouges

Messieurs :

- 1ère série : index jusqu'à 8,4 / Boules blanches
- 2ème série : index de 8,5 à 18,4 / Boules jaunes
- 3ème série : index de 18,5 à 35,4 / Boules jaunes

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

Stroke-play pour les 1ères séries dames et messieurs. Stableford pour les autres séries

PRIX

Le titre de champion est décerné en brut dans les 3 séries messieurs et dames (6 titres)

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler en ligne sur **HelloAsso** (lien sur le site du Comité page « Calendrier ») ou sur place par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret.

- Green fee adultes pour le golf qui reçoit : 32€
- Green fee jeunes nés après 2005 inclus pour le golf qui reçoit : 18€
- Droit d'engagement pour le Comité : 8€

INSCRIPTIONS

En raison du nombre limité de joueurs (80 pour les 6 séries), les inscriptions en ligne seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au jeudi 3 octobre 16h00**, par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/gF6b7RcXUEoEk9HN9>

DEPARTS

1er départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, et sur le site de l'AS du Golf.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club.

Le Comité de l'épreuve autorisera, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve.